



**PRÉFET
DE LA VIENNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la Coordination
des Politiques Publiques
et de l'Appui Territorial**

Poitiers, le 6 juillet 2023

Le préfet de la Vienne

à

M.Pascal BOHAN
Lieu-dit « Les Bordes »
Route de Nonnes
86100 CHATELLERAULT

Recommandé avec AR

Objet : liquidation partielle d'astreinte administrative / levée partielle d'astreinte administrative

Réf. : arrêté d'astreinte administrative du 16 août 2022

P.J. : Arrêtés préfectoraux de liquidation partielle d'astreinte administrative et levée partielle d'astreinte administrative

L'inspection des installations classées vous a transmis, par courrier du 25 mai 2023, un rapport accompagné d'un projet d'arrêté de liquidation partielle d'astreinte administrative et d'un projet de levée partielle d'astreinte administrative en vous demandant de faire part de vos observations sous 15 jours. Vous avez formulé des observations par courrier du 10 juin 2023.

Toutefois, j'ai décidé, en accord avec la DREAL, de vous notifier mon arrêté de liquidation partielle d'astreinte administrative pour un montant total de 50 800 euros constitutif des astreintes liées aux écarts réglementaires détaillés dans mon arrêté du 16 août 2022, et mon arrêté de levée partielle d'astreinte administrative

Je vous rappelle que les présentes décisions peuvent être déférées au tribunal administratif de Poitiers ; le délai de recours est de deux mois.

**Pour le Préfet et par délégation,
La Secrétaire Générale,**


Pascale PIN

Copie :

- DREAL Nouvelle Aquitaine – unité bidépartementale 16/86